



Région

950 hectares

contractualisés en 2013

Oiseaux

11 fois plus

dans les JEFS "adaptées"



Crédits : A. Géraud - FRCMP

Rôles et intérêts de la jachère

Espace agricole non cultivé, la jachère doit répondre aux conditions minimales d'entretien imposées par la PAC, mais doit également, dans la mesure du possible, répondre aux besoins de la faune sauvage et de la biodiversité.

A ce titre, les Fédérations des Chasseurs ont mis en place des cahiers des charges adaptés aux besoins des espèces, et proposent ainsi aux agriculteurs des contrats "Jachères Environnement Faune Sauvage". La règle de base est de ne pas broyer ces espaces entre le 15 avril et le 31 août, afin de respecter la période de reproduction des espèces.

Un contrat dit "adapté" permet également l'implantation de mélanges à base de céréales, visant à fournir un refuge et une ressource alimentaire hivernale aux oiseaux granivores.

Une flore bien plus diversifiée

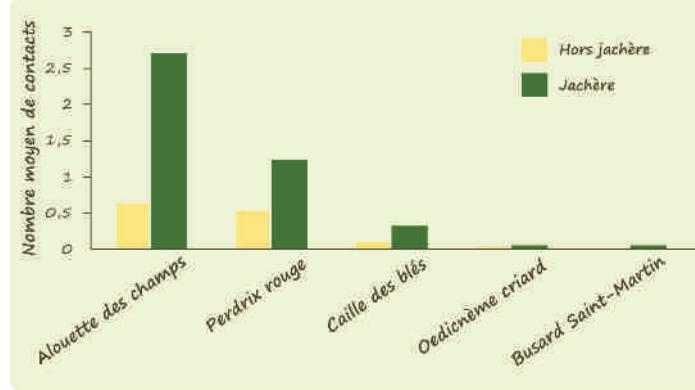
Un inventaire réalisé durant l'été 2011 par le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, sur 9 parcelles maintenues en jachère pendant 10 ans avec un broyage annuel en automne, met en évidence le rôle primordial des jachères dans l'expression de la biodiversité floristique locale au sein des espaces cultivés.

En effet, plantées à l'origine avec un mélange de 5 à 6 espèces de graminées et légumineuses, ces parcelles présentent, 10 ans après, une composition moyenne d'environ 40 espèces différentes ! Au total, ce suivi a permis d'inventorier 137 espèces floristiques, parmi lesquelles une majorité d'espèces prairiales locales, mais également 3 espèces d'orchidées rencontrées dans 45% des parcelles.

De bons habitats pour les oiseaux

Un suivi des Jachères Environnement Faune Sauvage (JEFS) implantées dans le Lot, réalisé entre 2003 et 2012, a montré que ce type de jachères sont particulièrement favorables à la nidification des oiseaux au printemps, et notamment pour les espèces nichant au sol. On y retrouve ainsi 2 à 4 fois plus d'individus pour les espèces suivies (voir graphique 1).

Le suivi hivernal de 21 JEFS "adaptées" dans le département du Tarn, réalisé entre 2011 et 2012, indique que ces parcelles accueilleraient 11 fois plus d'oiseaux de 26 d'espèces différentes contre 15 dans les semis de blés !



Graphique 1. Nombre de contacts par milieux (source : réseau FOC, 2012)

Ces suivis montrent également que les espèces chassables ne sont pas les seules à bénéficier de ces aménagements puisque de nombreuses espèces protégées s'y installent. La jachère semble donc totalement répondre à son objectif de préservation et d'accroissement de la biodiversité.

Actions : Développer les "contrats Jachères"

Les "contrats Jachères Environnement Faune Sauvage", basés sur une démarche entièrement volontaire, permettent le développement de couverts plus favorables pour la flore et la faune, que ce soit pour leur refuge, leur reproduction ou leur ressource alimentaire. Dans le cadre de ces contrats, les Fédérations Départementales des Chasseurs de Midi-Pyrénées apportent un conseil et un appui technique aux porteurs de projets, aux agriculteurs et à leurs adhérents, pour la mise en place des jachères les plus adaptées au contexte local. Un suivi de ces aménagements peut également être assuré afin d'évaluer le bénéfice de l'aménagement pour l'ensemble de la biodiversité.



Crédits : A. Géraud - FRCMP